

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Communautaire du mardi 26 novembre 2013 à Derval

Budget primitif 2014 "ordures ménagères"

Les membres du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'élève à 1 005 040 € pour la section d'exploitation et de 42 867 € pour la section d'investissement.

Grille tarifaire 2014 du service "ordures ménagères"

A compter du 1^{er} janvier 2014, le taux de TVA réduit s'appliquant aux activités liées à la collecte et au traitement des déchets passera de 7 à 10 %. Les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la grille tarifaire 2014 suivante et dont les montants des prestations augmentent de 3 % (taux équivalent à la hausse de la TVA) :

bac	prix mensuel	prix annuel	prix pour une levée
120 L	11,51 €	138,06 €	3,92 €
180 L	17,87 €	214,45 €	5,88 €
240 L	24,23 €	290,71 €	7,83 €
340 L	36,02 €	432,23 €	11,10 €
Mise à disposition d'un bac complémentaire			15,45 €
Achat de sacs pour pallier un débordement ponctuel d'ordures ménagères			3,92 € les 5 sacs de 30 L

Budget primitif 2014 SPANC

Les membres du Conseil Communautaire ont approuvé à l'unanimité le budget primitif 2014 qui s'élève à 79 054 € pour la section de fonctionnement.

Grille tarifaire 2014 du SPANC

Les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la grille tarifaire 2014 du service public d'assainissement non collectif suivante :

- contrôle de conception et de réalisation : 150 €
- second dépôt du dossier : 50 €
- contre-visite suite à un avis défavorable : 50 €
- contrôle lors d'une vente immobilière : 104 €
- redevance annuelle (contrôle périodique de bon fonctionnement) : 26 €
- prélèvement et analyse des effluents : 120 €

Association Enfance et Éveil / multi-accueil La Maison Soleil • attribution d'une subvention complémentaire pour l'année 2013

Les membres du Conseil Communautaire ont décidé à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 4 000 € à l'association Enfance et Éveil.

Budget général • décision modificative n° 1

Afin d'adapter au mieux les crédits initialement prévus, les délégués du Conseil communautaire ont procédé à un ajustement du budget général.

Versement d'une avance remboursable du Budget principal au Budget annexe Ateliers-Relais

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une avance d'un montant maximum de 100 000 € afin d'équilibrer le budget annexe Ateliers-Relais (part d'autofinancement de la Communauté de Communes).

Centre aquatique et de loisirs • attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Suite au concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur esquisse lancé en mai 2013, le jury s'est réuni en octobre 2013 pour analyser les projets des 3 candidats selon les critères suivants :

- qualité de la réponse architecturale et intégration du bâtiment dans son environnement
- qualité de l'organisation fonctionnelle et respect du programme
- pertinence des solutions techniques proposées, respect du programme technique, qualité des solutions alternatives proposées de nature à améliorer la maintenance et réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien
- compatibilité économique du projet par rapport à l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux
- calendrier de l'opération

Le Conseil Communautaire a décidé de suivre l'avis du jury en attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique intercommunal à l'Agence Coste Architectes (accompagnée des bureaux d'études techniques Secoba, Vivié et Associés, Tual, Sertco et Area HQE) pour un forfait provisoire de rémunération, après négociations, d'un montant de 723 045 € HT (soit un taux de rémunération de 12,26 % pour un coût prévisionnel des travaux de 5 900 000 € HT) auxquels s'ajoutent la mission complémentaire fluides pour un montant de 76 000 € HT.

Le projet et les principales dates de sa mise en œuvre sont présentés dans le bulletin d'informations intercommunales *En comm'un* (consultable sur www.cc-derval.fr).

Création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Échos à Derval

Les délégués communautaires ont approuvé la création de la ZAC des Échos. Située sur le Parc d'activité intercommunal des Estuaires à Derval, cette zone à vocation multiple d'environ 40 ha (dont 25 ha environ de surface cessible) est destinée à l'accueil d'entreprises artisanales, tertiaires, services et de petites industries. L'aménagement de la ZAC des Échos répond à plusieurs objectifs :

- diversifier et conforter le développement économique de la Communauté de Communes dans un secteur particulièrement bien desservi et dans la continuité d'activités économiques existantes
- offrir de nouvelles possibilités d'implantations aux entreprises œuvrant dans des domaines d'activités variés
- créer de nouveaux emplois sur la Communauté de Communes et fixer sur celle-ci une partie des futurs salariés des entreprises
- offrir à la population de nouveaux services

Création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Mortier à Derval

Les délégués communautaires ont approuvé la création de la ZAC du Mortier. Située sur le Parc d'activité intercommunal des Estuaires à Derval, cette zone à vocation multiple d'environ 32,7 ha (dont 21,8 ha environ de surface cessible) est destinée à l'accueil d'entreprises industrielles, logistiques et agroalimentaires. L'aménagement de la ZAC du Mortier poursuit les mêmes objectifs que la ZAC des Échos (voir ci-dessus).

Parcours culturel partagé • convention de coréalisation avec le Grand T pour la saison 2013/2014 et convention de partenariat avec la CC de la région de Nozay et la CC du Castelbriantais

Les 3 Communautés de Communes du Pays de Châteaubriant s'associent avec le Grand T pour la mise en place d'un parcours culturel partagé innovant pour la saison 2013/2014. Ce projet consiste à l'accueil de trois spectacles (*Savoir enfin qui nous buvons*, *Le Cabaret de l'impossible* et *80 % de réussite*) sur des communes du territoire du Pays de Châteaubriant (programme complet à télécharger sur www.cc-derval.fr). Le Conseil Communautaire approuve la signature des conventions encadrant la mise en place de ce projet et valide la sollicitation des différents partenaires institutionnels (notamment l'aide financière FEADER) qui pourraient soutenir ces actions.

Offre de service du Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) • avenant n° 3 à la convention entre le CRDP des Pays de la Loire et la CCSD

Afin que le territoire de la CCSD puisse profiter de l'ensemble des prestations proposées par le CRDP (mise à disposition de supports documentaires pédagogiques aux professionnels de l'éducation ou de l'enfance), la CCSD souscrit un abonnement collectif depuis 2009. Les délégués communautaires ont approuvé le renouvellement de ce partenariat par avenant pour l'année scolaire 2013/2014, moyennant le versement d'une participation forfaitaire de 431 € (montant inchangé par rapport à 2012).

Convention entre la CCSD et le CAUE 44 • avenant de prolongation de la convention initiale

Dans le cadre de la construction d'un multi-accueil et d'un accueil périscolaire à Saint-Vincent-des-Landes, la CCSD et le CAUE 44 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Loire-

Atlantique) ont signés en décembre 2012 une convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage. Afin de réaliser l'exécution et la totalité des missions prévues dans la convention, le Conseil Communautaire a validé la prolongation d'un an de la convention initiale.

Multi-accueil La Maison Soleil • Versement d'un fonds de concours par la commune de Derval

En application de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Communautaire ont accepté à l'unanimité le versement d'un fonds de concours de 30 000 € par la commune de Derval pour abonder au financement du multi-accueil La Maison Soleil (installé dans les locaux de la Maison intercommunale de la Petite enfance).

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le mardi 10 décembre 2013 à 19h à Sion-les-Mines.